

Fin 1999 l'Association s'oppose à l'incinérateur dans le quartier. Le Préfet ordonne sa fermeture.

La clinique du Pont brûlait ses déchets médicaux dans un four installé au sein de l'établissement, sans autorisation. L'Association est bien isolée au début dans son opposition à l'incinérateur, et déçue par l'avis ambigu du commissaire enquêteur. Grâce au soutien des élus et des services préfectoraux, l'autorisation est finalement refusée par le Préfet.

C'est la première action de l'association avec des interlocuteurs hors de la commune. En voici un résumé.



Une enquête publique vise à autoriser l'incinérateur de la « Clinique du Pont »

Novembre 1999

Une enquête publique vient de se dérouler dans notre quartier

L'enquête publique porte sur une demande de régularisation pour autoriser l'exploitation d'un incinérateur de déchets médicaux au Centre Hospitalier Privé des Yvelines, ex « clinique du Pont », situé 20 avenue Maurice Berteaux, à Sartrouville. L'initiative en revient à la nouvelle Direction de la clinique, en place depuis fin 1998.

L'incinérateur de la clinique fonctionnait depuis de nombreuses années, sans autorisation, hors normes et sans contrôles

La clinique a été construite dans les années soixante. Comme la plupart des cliniques à cette époque, elle incinérât sur place, dans un four, ses déchets hospitaliers de toute nature. La législation s'est progressivement durcie, et depuis les années soixante-dix, il faut demander au préfet une autorisation pour exploiter un four en interne. Cette autorisation n'a jamais été demandée, même lors de l'installation d'un nouveau four en 1995.

Les conditions d'exploitation d'un four sont devenues très sévères, pour éviter tout risque de contamination pour ceux qui manipulent les déchets et pour les populations environnantes.

Il s'agit notamment de la température du four qui doit avoisiner les mille degrés pour détruire toutes les bactéries et certains déchets. Les fumées doivent être traitées avant rejet dans l'atmosphère. Il doit exister des dispositifs de contrôle permanent permettant de se prémunir contre toute erreur, négligence humaine ou défaillance technique. A notre connaissance, les caractéristiques techniques du four actuellement en service et les dispositifs de contrôle ne répondent pas aux normes en vigueur à ce jour.

Au-delà des mauvaises odeurs, constatées par de nombreux riverains, les conditions d'exploitation du four ont participé à la pollution ambiante, sans que l'on puisse en mesurer les conséquences exactes.

La mise aux normes du four est théoriquement possible mais économiquement et techniquement un non-sens. sauf à devenir un four multiclifiques

La clinique de Sartrouville fait partie d'un groupe de trois cliniques, les deux autres étant à Conflans Sainte Honorine et Monsigny les Cormeilles. Ces deux cliniques ne possèdent pas de four. Pour mettre aux normes le four de Sartrouville, il faudrait des investissements considérables qui ne pourraient s'amortir qu'en augmentant les quantités incinérées, par le rapatriement en provenance des autres cliniques, ce à quoi l'Association est fermement opposée.

Des solutions alternatives existent

Progressivement, la quasi - totalité des cliniques de la région parisienne a abandonné le traitement en interne et confie désormais à des filières spécialisées le soin d'éliminer ses déchets hospitaliers.

Le surcoût n'est pas prohibitif : dans le rapport communiqué par la Direction de la clinique dans le cadre de l'enquête publique, il est chiffré à 35000 francs par an : alors, pour un gain de 100 francs par jour environ, pourquoi prendre de tels risques dans un quartier pavillonnaire, près d'un centre de Protection maternelle et infantile, et à deux pas d'un Lycée Polyvalent accueillant environ mille élèves?

Le recours à des filières spécialisées est devenu la règle depuis une circulaire de 1990 : pour être autorisé à exploiter un four en interne, une clinique doit démontrer l'impossibilité de procéder différemment. Ce n'est manifestement pas le cas à Sartrouville.

La position de l'Association : non à l'incinérateur

Nous souhaitons que la clinique reste dans notre quartier, s'y modernise et s'agrandisse le cas échéant. En effet, cet établissement privé remplit une mission d'intérêt général : il n'existe pas d'hôpital public dans la Boucle de Montessori, les plus proches sont situés à plusieurs kilomètres, à Saint-Germain en Laye, Argenteuil et Poissy. De plus, plusieurs cliniques ont fermé récemment, notamment la clinique Pasteur à Sartrouville.

Nous n'avons jamais défendu notre quartier d'une manière égoïste ou démagogique en rejetant les problèmes sur les autres quartiers. Nous prétendons avoir le sens de l'intérêt général. Mais il faut savoir dire non et refuser l'inacceptable. Nous disons oui à la clinique, mais non à un incinérateur multi-cliniques dans notre quartier.

Après l'enquête publique, la décision appartient au préfet

Pendant l'enquête publique, le commissaire enquêteur recueille l'avis de toutes les personnes intéressées. Notre Association a fait entendre sa voix : nous avons indiqué notre opposition à toute autorisation d'exploitation. L'avis des communes environnantes était également sollicité : celles qui se sont exprimées ont donné un avis défavorable à l'autorisation, à l'exception de La Frette et Cormeilles.

La commune de Sartrouville, principale intéressée, après réflexion et compte tenu notamment de la position de notre Association, s'est déclarée opposée à la régularisation, par une délibération du conseil municipal intervenue le 28 octobre 1999. Nous nous félicitons de ce soutien déterminant. Désormais nous avons bon espoir que le commissaire – enquêteur exprime un avis identique et que le préfet refuse l'autorisation d'exploitation du four. La décision devrait être connue fin 1999 ou début 2000. Nous tiendrons au courant nos adhérents et tous les riverains qui le souhaitent.

Extraits du bulletin de l'Association, novembre 1999

A la surprise générale, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'exploitation de l'incinérateur

Janvier 2000

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée en octobre 1999, notre Association a fait connaître son opposition au projet de création d'un nouveau four multicliniques. La municipalité nous a apporté son soutien en émettant en conseil municipal un avis négatif

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire – enquêteur a émis un avis. A la surprise générale, cet avis a été favorable à l'exploitation du four, bien qu'assorti de multiples réserves et recommandations, et finalement du souhait que la direction de la clinique renonce à son projet.

La décision finale appartient au préfet des Yvelines

Désormais, la décision revient au préfet des Yvelines. Nous lui avons adressé en date du 6 décembre une lettre ouverte pour réaffirmer notre position et développer les multiples arguments, d'ordres sanitaires, réglementaires et environnementaux en faveur d'un refus d'autorisation.

M. le Maire de Sartrouville a également écrit au préfet pour confirmer son opposition au projet. De son côté, M. Myard, député-maire de Maisons-Laffitte, après avoir pris connaissance de notre dossier, a décidé d'écrire au préfet pour demander de refuser l'autorisation.

Rappelons que précédemment la commune de Maisons-Laffitte avait émis un avis favorable sous réserve de mise aux normes. Nous nous félicitons de ces initiatives.

A notre connaissance, les services techniques départementaux sont également opposés à ce projet. En effet, les pouvoirs publics recommandent la fermeture des fours de petite dimension, difficilement

contrôlables, et qui du fait de leur fonctionnement en discontinu émettent des dioxines en quantité non négligeables à chaque démarrage. Ils recommandent au contraire l'incinération dans de grosses installations, spécialement conçues pour l'élimination de tels déchets et fonctionnant en continu, comme il en existe à Pontoise et à Créteil..

Compte tenu de ces appuis, et de l'opposition de tout un quartier, nous ne doutons pas que la décision du préfet sera conforme à l'intérêt général et exempte de risques pour les populations environnantes. La décision est attendue dans les semaines à venir.

En guise de conclusion, rappelons que si nous sommes opposés au four de la clinique, nous sommes au contraire favorables à ce que la clinique reste dans notre quartier, avec ses 75 lits et sa centaine d'emplois.

Extrait du bulletin de l'Association, janvier 2000

Le Préfet des Yvelines refuse l'autorisation

Juillet 2000

C'est désormais officiel, l'incinérateur va être détruit, au plus tard avant fin septembre. L'arrêté préfectoral est à la signature et sera notifié à l'exploitant dans les prochains jours. C'est une satisfaction pour les habitants de notre quartier et du Vieux-Pays, proches de la clinique.

Dans ce dossier qui était loin d'être gagné au départ, l'action de l'Association a été déterminante pour faire prendre conscience aux pouvoirs publics des enjeux. La municipalité de Sartrouville et notre député nous ont ensuite soutenus vigoureusement et nous nous félicitons du résultat obtenu. C'est un exemple de bonne coordination entre les associations et les pouvoirs publics.

Nous espérons qu'une fois ce dossier réglé, la clinique pourra retrouver une insertion sereine dans le quartier et jouer son rôle d'établissement hospitalier de proximité utile pour les habitants de Sartrouville.

Extrait du Bulletin de l'Association, juillet 2000

Extraits de presse

Le Courrier des Yvelines

Novembre 1999

L'incinérateur inquiète les riverains

L'association des riverains du quartier de la Mairie s'est mobilisée contre la demande de régularisation administrative de l'incinérateur de du centre hospitalier privé des Yvelines. Ils s'inquiètent de la proximité et des éventuelles nuisances liées à cet incinérateur de déchets, en fonctionnement depuis 1995.

Tout ce qui touche à l'environnement suscite désormais de nombreuses réactions. Ainsi, les membres de l'association des riverains du quartier de la Mairie, soucieux de préserver leur qualité de vie, se sont fortement mobilisés depuis qu'ils ont pris connaissance d'une demande de régularisation administrative d'un incinérateur hospitalier. Un équipement exploité par le centre hospitalier privé des Yvelines depuis 1995 pour la destruction de ses déchets, mais dont la régularisation n'intervient qu'en 1999. Selon des analyses effectuées en 1997, les rejets de l'appareil, conçu spécialement pour les déchets à risques, respecteraient les valeurs réglementaires.

La régularisation a été demandée à l'initiative de la nouvelle direction de l'établissement, installée depuis 1998 (voir encadré). Une enquête publique ordonnée par le préfet s'est déroulée du 22 septembre au 21 octobre dans le cadre de cette régularisation.

Surpris d'apprendre que cet incinérateur fonctionnait depuis 1995 sans autorisation, les membres de l'association décidaient dans un premier temps de faire part de leurs inquiétudes auprès du commissaire-enquêteur.

Tout en soulignant son attachement



Les membres de l'association s'inquiètent de la proximité et des éventuelles nuisances liées à cet incinérateur.

ment à la présence du centre hospitalier dans le quartier, l'association indique la nécessité que cette exploitation se déroule en parfaite conformité avec les lois et normes sanitaires et de sécurité. Cette nécessité est renforcée aux yeux des habitants par l'implantation du centre dans un secteur d'habitation et à «proximité immédiate d'un centre de PMI et d'un lycée accueillant environ un millier d'élèves». Et d'ajouter: «Or nous découvrons dans le rapport d'enquête publique que tel n'est pas le cas actuel-

lement. En service depuis 1995, l'incinérateur est, au dire des experts, de conception un peu ancienne et ne bénéficie pas des technologies récentes.» Dans la suite de son courrier, l'association se pose un certain nombre de questions portant entre autres sur les rejets, sur les dispositifs techniques tenant au fonctionnement et à la sécurité de l'incinérateur.

L'association interpelle les pouvoirs publics pour exiger une mise aux normes des installations et des contrôles afin d'éviter tout

risque sanitaire aux populations. En guise de conclusion, les Sartrouillois concernés invitent les responsables du centre hospitalier «à ne pas persister dans les voies aventureuses, hors de leur métier de médecins» et d'abandonner le traitement de leurs déchets sur place.

Une fois le rapport et l'avis du commissaire-enquêteur émis, la décision finale dans ce dossier appartiendra au préfet des Yvelines, qui autorisera ou non l'exploitation de cet incinérateur.

Ph. R.

L'incinérateur braque les riverains



SARTROUVILLE, DECEMBRE 1999. Les riverains du centre hospitalier viennent d'écrire au préfet pour lui demander de ne pas donner l'autorisation à l'établissement de construire et d'exploiter un nouvel incinérateur de déchets hospitaliers. (L.P.)

L'EVENTUELLE MISE en service d'un incinérateur de déchets hospitaliers dans les prochains mois au centre hospitalier privé de Sartrouville (ex-clinique du Pont) inquiète les riverains. Regroupés en association, ils demandent au préfet « de ne pas suivre l'avis favorable » du commissaire-enquêteur et de « refuser purement et simplement l'autorisation » de mise en service d'un équipement qui doit servir à éliminer les déchets de deux autres établissements situés pour l'un à Conflans-Sainte-Honorine, l'autre à Montigny-lès-Cormeilles (Val-d'Oise), en plus de ceux de Sartrouville.

L'Association des riverains du quartier de la maine prétend dans son courrier que « le

four actuel fonctionne en toute illégalité depuis de nombreuses années, qu'il est devenu obsolète et hors normes » et s'interroge pour savoir « comment une telle situation a pu perdurer depuis si longtemps ».

« Régularisation administrative »

Les riverains dénoncent l'attitude de l'exploitant hospitalier qui a demandé « une régularisation administrative de cette situation pour incinérer 90 kg/jour de déchets hospitaliers ». Ils réclament rien moins que l'arrêt du fonctionnement de l'incinérateur « en vertu du principe de précaution » car, « mal-

gré la sévérité du rapport du commissaire-enquêteur sur les conditions de fonctionnement, celui-ci continue d'être utilisé ». Pour appuyer sa demande d'arrêt de l'installation, l'Association des riverains de la mairie s'appuie sur la situation de l'incinérateur, faisant remarquer qu'il se trouve dans une zone pavillonnaire « à côté d'un lycée qui accueille un millier d'élèves » ainsi qu'un centre de protection maternelle infantile (PMI) et que sa réalisation « dans un tel environnement est un véritable non-sens ».

Un non-sens qui n'a d'ailleurs pas échappé à la ville, laquelle a émis un avis défavorable à la réalisation de l'incinérateur pendant l'enquête publique.

ROBERTO CRISTOFOLI